



Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Royaume du Maroc

Le Maroc, en raison de sa position géographique, est un pays hautement vulnérable aux effets négatifs du changement climatique, alors que sa contribution aux causes du Changement climatique est extrêmement faible. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Royaume a été élaborée avec la conviction que les ambitions mondiales pour s'attaquer au problème du changement climatique appellent à un engagement conséquent de toutes les parties tant en matière d'atténuation, d'adaptation que de moyens de mise en œuvre, d'approches de coopération et de transparence. Ainsi, en cohérence avec l'Article 3 de l'Accord de Paris, la CDN du Maroc présente les efforts du Royaume dans la lutte contre le changement climatique en matière d'adaptation et d'atténuation pour l'ensemble des secteurs économiques du pays.

Vision du Maroc en matière de changement climatique :
Rendre son territoire et sa population plus résilients face au changement climatique tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone.

Objectifs en matière d'atténuation

| | |
|---|---|
| Objectif inconditionnel | Une réduction de 17 % des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario CNA, dont 4 % sont réalisés grâce aux activités des secteurs de l'AFAT. En excluant les activités de l'AFAT, l'objectif de réduction est donc de 13 %. |
| Objectif conditionnel | Une réduction additionnelle de 25 % réalisable à certaines conditions, ce qui porterait à 42 % la réduction totale des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario CNA, en comptabilisant les activités de l'AFAT. En excluant les activités de l'AFAT, la réduction additionnelle serait de 21 %, ce qui porterait l'objectif conditionnel à 34 % . |
| Besoins financiers et conditions | L'atteinte de l'objectif global de 42 % nécessite un investissement estimé à environ 50 milliards USD entre 2010 et 2030 . L'atteinte de la portion conditionnelle de cet objectif, dont l'investissement est estimé à 24 milliards USD , est conditionnée par l'accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel, par rapport à celui reçu au cours des dernières années. |
| Trajectoires escomptées | À titre indicatif et seulement pour des fins de planification, le Maroc prévoit que les trajectoires des émissions pour réaliser les objectifs annoncés seront celles présentées en Figure 1. |

Figure 1. Trajectoires des émissions pour les scénarios d'atténuation (avec et sans AFAT)

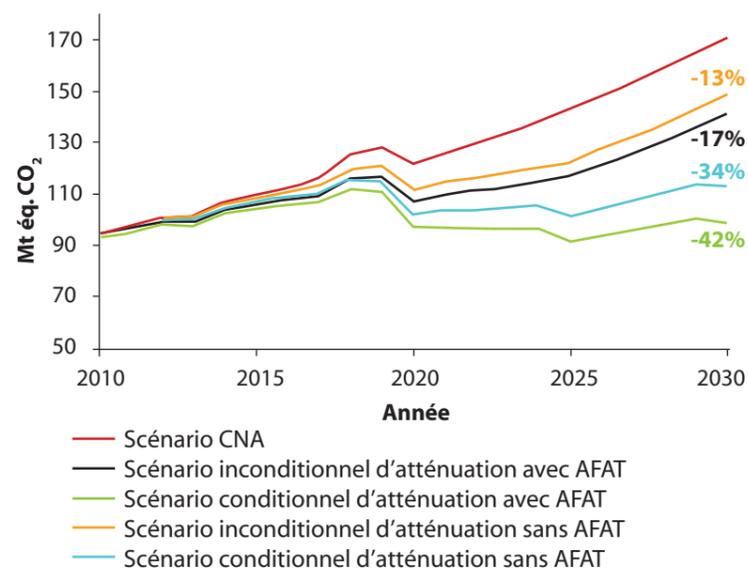
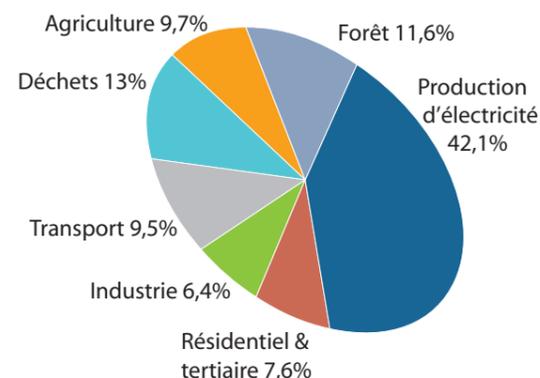


Fig.2. Répartition de l'effort d'atténuation attendu de chaque secteur pour atteindre l'objectif global (incluant AFAT) - Période 2020-2030



Hypothèses et approches méthodologiques

| | |
|---|---|
| Type d'objectif | Réduction des émissions par rapport aux émissions projetées pour l'année 2030, selon un scénario CNA. |
| Couverture | Économie dans son ensemble. |
| Gaz couverts | <ul style="list-style-type: none"> Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) ; Les gaz fluorés ne sont pas couverts ; ils sont très peu utilisés au Maroc et leurs émissions sont donc marginales. |
| Secteurs couverts | <ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité ; Secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) ; Secteur agricole ; Secteur industriel ; Secteur du transport ; Secteur des déchets ; Secteur forestier. |
| Scénario « cours normal des affaires » (CNA) | Projection des émissions de GES à l'horizon 2030, commençant en 2010, première année de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique. La projection ne prend donc pas en compte les mesures et les actions d'atténuation adoptées à partir de 2010. |
| Scénarios d'atténuation | Projections des émissions des GES à l'horizon 2030, commençant en 2010. Le scénario d'atténuation inconditionnel repose sur la mise en œuvre de 24 actions, dont 9 sont des actions de l'AFAT. Le scénario conditionnel pose l'hypothèse de la mise en œuvre de 31 actions supplémentaires sur la période 2010-2030, dont 11 sont des actions de l'AFAT. En parallèle, une projection des émissions des GES à l'horizon 2030 prenant en compte l'élimination des subventions publiques aux combustibles fossiles a également été réalisée de façon à évaluer les gains additionnels potentiels en matière de GES provenant de ces réformes. |
| Potentiel de réchauffement global (PRG) | <p>Les valeurs de PRG utilisées sont celles déterminées par le Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Climat (GIEC), selon la Décision 17/CP.8 de la CCNUCC, pour la préparation des inventaires nationaux d'émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> PRG CO₂ = 1 (par convention) ; PRG CH₄ = 21 ; PRG N₂O = 310. |

Méthodologies pour l'estimation des émissions

L'inventaire des émissions de GES de 2010, ainsi que les scénarios CNA et d'atténuation, ont été réalisés suivant les lignes directrices révisées du GIEC de 1996. Les scénarios CNA et d'atténuation ont été élaborés à partir des données de l'Annuaire des Statistiques Nationales, des données sur les activités sectorielles et des analyses prospectives économiques, démographiques et sectorielles.

Méthodologies pour l'estimation des émissions des secteurs agricole, forestier et d'autres types d'utilisation des terres

Pour les secteurs agricole et forestier, seule la séquestration du CO₂ dans la biomasse a été comptabilisée. Pour le secteur agricole, les émissions et la séquestration des GES comptabilisées sont celles liées à la séquestration du CO₂ dans les programmes d'arboriculture et de développement des parcours liés au Plan Maroc Vert (oléiculture, arboriculture fruitière, agrumes, arganiers, cactus, arbustes fruitiers, palmiers dattiers et développement des parcours). Pour le secteur forestier et les autres utilisations des terres, les émissions et la séquestration de GES comptabilisées sont uniquement celles liées aux actions de reboisement et de reforestation, de gestion des parcours et d'aménagement sylvopastoral, de lutte contre l'ensablement, les fours à foyers améliorés et la gestion des risques climatiques forestiers (par exemple, les incendies et la santé des forêts).

Principaux objectifs en matière d'adaptation

| | |
|--------------------|--|
| Agriculture | <p>À l'horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation de techniques d'irrigation existantes en irrigation localisée sur 550 000 hectares ; Délégation du service public de l'eau d'irrigation, par partenariat public/privé ; Aménagement hydro agricole des périmètres associés aux barrages avec une superficie de près de 160 000 hectares, pour un coût global estimé à 2,1 milliards de dollars américains. <p>À l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Extension de l'irrigation à de nouveaux périmètres agricoles, sur une superficie de 260 000 hectares, pour un investissement global de 3 milliards de dollars américains ; Équipement et modernisation des réseaux d'irrigation sur 290 000 hectares, pour un investissement global prévisionnel de 2 milliards de dollars américains. |
| Eau | <p>À l'horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Substitution des prélèvements d'eau souterraine des nappes surexploitées (85 millions de m³/an) par des prélèvements à partir des eaux de surface ; Recharge artificielle des nappes avec un potentiel de 180 millions de m³/an ; Raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain de 75 % en 2016, de 80 % en 2020 ; Traitement des eaux usées de 50 % en 2016 et de 60 % en 2020 ; Restructuration du secteur de distribution multiservices à l'échelle des régions pour atteindre un taux de raccordement individuel de 60 % à l'horizon 2020. <p>À l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de trois barrages par an en moyenne pour atteindre une capacité de stockage de 25 milliards de m³, requérant un investissement global estimé à 2,7 milliards de dollars américains ; Dessalement des eaux de mer, pour atteindre une capacité de 500 millions de m³ par an, pour un coût estimé à 15 milliards de dollars américains ; Réutilisation des eaux usées, pour atteindre une capacité de 325 milliards de m³, pour un coût estimé à 3 milliards de dollars américains ; Transfert de 800 millions de m³ par an d'eau du nord vers le sud, pour un investissement global de 3 milliards de dollars américains ; Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, avec un objectif de 80 % comme moyenne nationale ; Raccordement au réseau d'assainissement et d'épuration des eaux usées à 100 % en milieu urbain ; Actions visant à préserver les ressources en eau et le milieu naturel et améliorer la gestion des phénomènes climatiques extrêmes, pour un investissement global de 5,7 milliards de dollars américains. |

| | |
|-----------------------------|--|
| Forêts | <p>À l'horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution des forêts sur 200 000 hectares. <p>À l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement contre l'érosion de 1 500 000 hectares, dans 22 bassins prioritaires, avec un budget de 260 millions de dollars américains ; • Reboisement de 600 000 hectares, pour un montant de 46 millions de dollars américains. |
| Pêche et Aquaculture | <p>À l'horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un niveau de 95 % des espèces commercialisées gérées durablement ; • Réduction des rejets à 90 % du niveau actuel ; • Établissement d'un réseau d'observation côtier, doté de quatre bouées océanographiques et météorologiques et élargissement du système de surveillance et d'alerte environnemental et sanitaire du littoral à 40 zones d'observation ; • Réduction de 50 % la quantité de farine de poisson produite à partir de poissons frais. <p>À l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'aires marines protégées correspondant à 10 % de la zone économique exclusive ; • Développement de deux écloséries pour le repeuplement de cinq espèces littorales en danger ; • Renouvellement et modernisation de 30 % des flottes, notamment avec des bateaux plus écologiques et équipés avec des systèmes d'observations ; • Restauration de 50 % des habitats marins dégradés ; • Augmentation de 50 % du volume de produits valorisés provenant du milieu marin.. |

Les besoins financiers du Maroc en matière d'adaptation

Les besoins en matière d'adaptation auront des implications budgétaires importantes pour le Maroc. Historiquement, sur la période 2005-2010, le Maroc a consacré 64% des dépenses climatiques du pays à l'adaptation, soit 9% des dépenses d'investissement nationales. La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour la société marocaine. Et cette part est nécessairement appelée à augmenter. Le Maroc planifie d'investir à minima 15% à 20% des budgets totaux d'investissement du Royaume pour l'adaptation du Maroc face au Changement Climatique. Dans ce contexte, le Maroc sollicite l'appui de la communauté internationale, qui n'a consacré que 5% du financement climatique à l'adaptation. Au-delà d'un appui financier, le Maroc compte également pouvoir bénéficier d'un appui en matière de renforcement des capacités techniques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne la création de données et le partage des connaissances, ainsi que les aspects juridique, financier et d'ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de projets à l'échelle régionale et locale. Un plan d'investissement vert a été élaboré qui présente, de manière non exclusive, une trentaine de projets à réaliser dans les secteurs eau, énergie, forêt, agriculture, villes, transport et déchets et dont la réalisation nécessite un investissement global de 38 Milliards de dollars sur 15 ans.

